

Programme de formation : Transmission automatique

Modalités et délais d'accès

Durée de la formation : 07h00

Date : A définir

Lieu : A définir

Intervenant : Technicien ou Ingénieur

Nombre de stagiaires : 8 maxi

Coût du stage : 450.00 € H.T

- Fiche de sondage à télécharger sur notre site www.cfpc.fr et à nous renvoyer par mail : cfpcotedazur@orange.fr
- Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit (envoi d'un bulletin d'inscription)
- Délai d'accès à la formation 1 mois avant le début du stage
- Confirmation d'ouverture de session 8 jours avant le début de la formation

Personnes concernées : Professionnel, Technicien et Responsable d'atelier de la réparation automobile.

Pré-requis : Néant

Objectifs de la formation

- Etre capable d'intervenir sur les boîtes de vitesse automatique

Contenu de la formation

TECHNIQUE

- Transmission automatique : définition et type
- Boite de vitesse automatique : introduction et éléments organiques. Fonctionnement d'une BVA
- Boite de vitesse robotisée : introduction et éléments organiques. Fonctionnement et entretien d'une BVR. Transmission variable continue : introduction et éléments organiques. Fonctionnement d'un système CVT
- Boite à double embrayage : introduction et éléments organiques. Fonctionnement d'un système à double embrayage.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Démonstration par le formateur

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours sur power point;
- Vidéo et support de cours

SANCTION

- Attestation de fin de formation

MODALITES D'EVALUATION DE FIN DE FORMATION

- Evaluation en cours de formation par mise en situation
- Exercice, test, quizz
- Questionnaire d'évaluation en fin de formation

ADHERENT FFA coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)
+ 50 € à la charge de l'adhérent pour frais de participation - Même conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

NON ADHERENT FFA coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)
+ 100 € à la charge du non adhérent (50 € de participation et 50 € de frais administratifs) (les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la FFA pour les adhérents à jour de cotisation).
Même conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

CACHET DE L'ENTREPRISE

Si vous êtes intéressé, veuillez renvoyer ce document par mail.

Nom/Prénom : Artisan
Adresse mail : Salarié



Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?
Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique,
merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.